

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE GRANDE-VALLÉE TENUE LE 22 AVRIL 2025 À 18 H 15 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE NOËL RICHARD**

**Sont présents les conseillers**

**Mesdames : Karine Fournier et Anne Minville**

**Messieurs : Nelson Fournier et Thierry Ratté**

**Tous membres dudit conseil et formant quorum.**

**Assiste également à la séance, madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière.**

**Considérant que le conseiller monsieur Bermans Minville se trouve actuellement à l'extérieur du territoire (à Setp-Îles) et conformément aux articles 156 et 157 du Code municipal, les soussignés, membres du conseil municipal de Grande-Vallée, étant tous présents à la salle des délibérations le 22 avril 2025 à 18 h 15, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes.**

1. Vérification du quorum et ouverture de la séance
2. Transaction et quittance avec monsieur Normand Minville
3. Embauche d'une directrice générale et greffière-trésorière adjointe
4. Entente relative aux conditions de travail de la directrice générale et greffière-trésorière adjointe
5. Offre d'achat d'une résidence
6. Commande d'une surface synthétique de pickleball
7. Appel d'offres pour module de jeux et balançoire
8. Période de questions
9. Levée de la séance

**1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Noël Richard, maire ayant constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 18 h 15 et souhaite la bienvenue à tous.

**2. TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC MONSIEUR NORMAND MINVILLE  
Résolution no : 2025-116**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa résolution numéro 2025-092 le conseil municipal a accepté la proposition de règlement de Cavanagh & Lacroix, avocats dans le dossier de monsieur Normand Minville ;

CONSIDÉRANT QUE Cavanagh & Lacroix, avocats a soumis un projet de transaction et quittance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de ce projet et qu'il s'en juge satisfait;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le projet de transaction et quittance soumis par Cavanagh & Lacroix, avocats soit accepté tel que proposé et que madame Ghislaine Bouthillette,

directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le document, pour et au nom de la municipalité.

**3. EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE (DGGT ADJOINTE)**  
**Résolution no : 2025-117**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait paraître une offre d'emploi pour un poste de directeur général et greffier-trésorier adjoint ;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de sélection formé de monsieur le maire, de la directrice générale et de monsieur Simon Côté, directeur général de la municipalité de Petite-Vallée a procédé aux entrevues de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE 3 candidats ont été retenus en sélection finale et qu'ils ont été soumis au test psychométrique de AtmanCo ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande de retenir la candidature de madame Julie Martin ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Martin a confirmé être disponible et intéressée à occuper le poste et que les conditions d'embauche lui conviennent ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE la candidature de madame Julie Martin soit acceptée au poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe ;

QU'UNE entente de relative aux conditions de travail soit rédigée et ratifiée par les deux parties.

**4. ENTENTE RELATIVE AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA DGGT ADJOINTE**  
**Résolution no : 2025-118**

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Julie Martin a été retenue au poste de directrice générale et greffière-trésorière adjointe, conformément à la résolution numéro 2025-117 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis une proposition d'entente relative aux conditions de travail de madame Julie Martin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'entente et qu'il s'en juge satisfait ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE l'entente relative aux conditions de travail de madame Julie Martin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe soit acceptée telle que proposée ;

QUE monsieur le maire, Noël Richard soit mandaté pour signer l'entente avec madame Martin et qu'une copie soit jointe à son dossier d'employée.

**5. OFFRE D'ACHAT D'UNE RÉSIDENCE**

**Résolution no : 2025-119**

CONSIDÉRANT QU'aucun logement et qu'aucune résidence n'est actuellement disponible à Grande-Vallée pour une location à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation rend difficile le recrutement de nouveaux employés en provenance de l'extérieur et que le conseil municipal souhaite que la municipalité se porte acquéreur d'une propriété pour contourner cette problématique ;

CONSIDÉRANT QU'UN inventaire des résidences à vendre a été effectué et que certains propriétaires ont été contactés et/ou rencontrés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a arrêté son choix sur la maison mobile du 7, rue Minville, mise en vente à 120 000 \$ (cent vingt mille dollars) incluant les appareils ménagers (poêle, frigidaire, laveuse, sècheuse) ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé des rénovations à faire et qu'il consent à acquérir la propriété telle quelle ;

CONSIDÉRANT QUE la propriété peut être disponible rapidement et que le propriétaire consent, au besoin, à louer la résidence en attente de la signature du contrat notarié ;

CONSIDÉRANT QU'UN certificat de localisation datant de 2022 est toujours valide ;

**En conséquence, après que madame Anne Minville, conseillère se retire de la discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des quatre autres élus présents ;**

QUE la municipalité confirme au propriétaire du 7, rue Minville à Grande-Vallée une offre d'achat d'une somme de 120 000 \$ (cent vingt mille dollars) ;

QUE la date de prise de possession soit établie au plus tard au 5 mai 2025 ;

QU'une entente de location intervienne avec le propriétaire si à cette date, l'acte d'achat n'est pas signé.

QUE madame Marie-Christine Côté, notaire soit mandatée pour formuler l'acte d'achat ;

QUE monsieur le maire, Noël Richard et madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer les documents légaux pour et au nom de la municipalité ;

QUE le paiement de la résidence s'effectue au comptant et appliqué contre le surplus accumulé non affecté ;

**6. COMMANDE D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE DE PICKLEBALL**

**Résolution no : 2025-120**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite aménager un terrain de pickleball dans la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a confirmé une subvention de 20 000 \$ au Fonds de vitalisation -FRR Volet 4 pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE SYNX – experts en surfaces synthétiques offre un terrain de pickleball en kit prêt à être installé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des modèles et des couleurs disponibles ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QU'une commande soit faite auprès de SYNX – experts en surfaces synthétiques pour l'achat de :

- un jeu de pickleball en kit de 30 x 60, de couleur bleu royal et bleu pâle, au coût de 13 800 \$ plus taxes ;
- un filet pickleball 300 au coût de 2 750 \$ plus taxes.

**7. APPEL D'OFFRES POUR MODULE DE JEUX ET BALANÇOIRE  
Résolution no : 2025-121**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite moderniser les modules de jeux au parc Alexis-Caron, conformément aux propositions faites par l'URLS dans son rapport d'évaluation des parcs et espaces récréatifs soumis en septembre 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a soumis un projet de devis d'appel d'offres pour la conception, fabrication et installation d'un module de jeux et d'une balançoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du devis, qu'il s'en juge satisfait dans l'ensemble et qu'il a fait part de certains éléments à inclure et ou modifier :

- Projet clé en main incluant la préparation, la mise en place et le nivellement du site ;
- Appel d'offres pour un module de jeu pour enfant de 5 à 12 ans avec certaines composantes adaptées aux enfants de 18 mois à 5 ans ;
- Une balançoire demi-arche comprenant 2 sièges droit pour adultes, un pour bébé, un siège parent-enfant et un siège soucoupe ;
- Surface amortissante en fibre de cèdre ;
- Bordure de protection de polyéthylène roto moulées noires ;
- Budget maximum avant taxes de 98 000 \$
- Date prévue pour l'octroi du contrat vers le 30 juin 2025 ;
- Travaux devant être complétés selon la disponibilité du contractant, au plus tard le 31 août 2025.

CONSIDÉRANT QUE la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public, établi à 133 799 \$ ;

**En conséquence, après discussion, il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QU'une invitation à soumissionner soit transmise aux entreprises suivantes :

- Jeux 1000 pattes
- Jambette
- Simexco
- Profun
- Tessier Récréoparc

QU'une demande d'aide financière soit soumise à la MRC au Fonds région et ruralité (FRR volet) au montant de 100 000 \$ et que madame Ghislaine Bouthillette, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer les documents pour et au nom de la municipalité.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à la séance.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution no : 2025-122**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés ;

**Il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents ;**

QUE le conseil de la municipalité de Grande-Vallée lève la séance extraordinaire à 20 h 20

---

**Noël Richard**  
Maire

---

**Ghislaine Bouthillette**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

**Je, Noël Richard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.**